

Le Comité syndical de l'Île de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué, s'est réuni le lundi 19 mai 2025 à 9h15, sous la présidence de Madame Fabienne DEVÈZE, Présidente du Syndicat mixte.

Fabienne DEVÈZE	: Présente
Suzanne JAUNET	: Présente
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Présent
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Présent
Gaëlle PELATAN	: Présente
Josiane SIMON	: Absente
Jean-Philippe LUCE	: Absent
Dieynaba DIOP	: Absente

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 5 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- 1- Ouverture de la saison estivale : Le jeudi 1er mai a marqué l'ouverture de la saison, enregistrant 3 744 entrées payantes pour un chiffre d'affaires de 20 150 euros.
- 2- La présidente annonce le remplacement de Madame Ghislaine SENÉE par Madame Sandrine GRANDGAMBE, ainsi que celui de Madame Babette DE ROZIERES par Monsieur Olivier MOUSSON. Il est également précisé que le remplacement de Monsieur Jean-François RAYNAL sera officialisé très prochainement au Conseil départemental des Yvelines.
- 3- Fin des contrats d'assurance : Il est précisé que les contrats d'assurance liant le Syndicat mixte à la SMACL ne seront pas renouvelés par l'assureur actuel à compter du 1er janvier prochain. La possibilité de laisser la région Île-de-France assurer seule la partie « dommages aux biens » est envisagée.
- 4- Remise en état du site du Gallardon (financement) : À la suite de l'évacuation du campement de Roms et de la gestion d'une quantité considérable de déchets à éliminer et traiter, la région Île-de-France a informé l'Île de Loisirs qu'elle ne pouvait pas financer la remise en état du site, en raison de la nature de cette dépense, qui relève du fonctionnement plutôt que de l'investissement. La Présidente a informé le Conseil qu'elle avait sollicité l'État pour prendre en charge la remise en état du site en raison de son inaction. Elle a également mentionné une rencontre avec une entreprise privée prête à s'occuper de la remise en état du site en échange de l'accueil de remblais. Enfin, une rencontre sur le site s'est déroulée avec Seine et Yvelines Environnement, qui propose des solutions permettant d'évacuer et de dépolluer le site en échange de la gestion de sa renaturation.

En conclusion, la Présidente a présenté aux élus quatre options pour la remise en état du site si l'État n'assumait pas cette responsabilité :

- Approfondir l'étude avec une entreprise privée pour la remise en état du site en échange de l'acceptation de remblais ;
- Que l'Île de Loisirs prenne en charge cette dépense en régie directe, bien que cela augmente le déficit ;
- Rediscuter avec le propriétaire, la région Île-de-France ;
- Élaborer un partenariat avec Seine et Yvelines Environnement en échange de la gestion du site.

La majorité des élus ont exprimé le souhait d'approfondir l'option de traiter la remise en état du site avec l'entreprise privée en échange de l'acceptation de remblais.

5- Une situation des comptes de Fonctionnement au 30 avril 2025 est présentée à l'assemblée : Il a été signalé une augmentation significative des recettes, notamment dans le secteur hôtelier, ainsi que des dépenses associées.

6- Festival Karibbean Rendez-vous : Le dossier du festival concernant la sécurité est actuellement en cours d'examen. Un avis de la Sous-préfecture sera émis très prochainement.

7- Événements 2025 de l'Île de Loisirs : Une liste des événements se déroulant sur l'Île de Loisirs en 2025 est présentée.

8- Drones : Trois agents ont obtenu leur certificat leur permettant d'utiliser les drones financés par la région IDF. Un quatrième agent passera sa formation après la saison estivale en septembre.

9- Suites flottantes : La présidente a informé l'Assemblée qu'un accord de principe avait été obtenu avec la société l'Escale Royale pour l'installation de quatre suites flottantes au port d'escale, ce qui générera un chiffre d'affaires annuel de 18 000 €. Une proposition de convention sera élaborée prochainement.

10- DSP : Il a été évoqué que les travaux concernant la DSP reprendront après la saison estivale.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Néant.

AFFAIRES FINANCIÈRES :

Compte de Gestion - Exercice 2024 :

Un compte-rendu des opérations de contrôle ordonnateur-comptable a été établi pour l'exercice 2024, afin de permettre l'approbation des comptes.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Arrête le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2024, conforme au compte administratif.

Compte administratif 2024 et affectation du résultat de Fonctionnement :

Le certificat de fin de gestion de l'exercice 2024, établi entre l'ordonnateur et le comptable, permet au Comité syndical de procéder à l'arrêt du Compte administratif pour l'exercice 2024, qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes nettes	2 387 228,62 €
Dépenses nettes	2 323 347,05 €
Résultat net au 31 décembre 2024	63 881,57 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2023	-68 204,55 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2024	-4 322,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes nettes	897 504,57 €
Dépenses nettes	680 742,48 €
Résultat net au 31 décembre 2024	216 762,09 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2023	1 414 303,31 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2024	1 631 065,40 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

(vote) : Sous la présidence de Monsieur Vincent POIRET (la Présidente ayant quitté l'assemblée au moment du

- Arrête le compte administratif pour l'exercice 2024.
- Constatant un déficit de 4.322,98 euros en section de Fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat :
- à la section de Fonctionnement du Budget 2025, pour un montant de 4.322,98 €.

Pièce jointe : Compte administratif 2024

Pièce jointe : Certificat de fin de gestion – Exercice 2024. 2 pages.

Décision budgétaire modificative n° 1 :

☒ Écriture n° 1 : Affectation du déficit de Fonctionnement 2024 :

Par délibération de ce jour, le Comité syndical a arrêté le Compte administratif de l'exercice 2024 et a décidé d'affecter le déficit de Fonctionnement constaté, soit 4.322,98 € au Budget 2025.

Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	art 002	Déficit antérieur reporté de Fonctionnement	+	4.322,98 €
Recettes	art 7078/70	Autres marchandises (restauration)	+	4.322,98 €
TOTAL				0,00 €

☑ Écriture n° 2 : Restes à réaliser d'Investissement 2024, à reporter au Budget 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	art 001	Solde d'exécution d'Investissement reporté	+ 1.631.065,40 €
Dépenses	art 10222/10	F.C.T.V.A	+ 1.460.117,84 €
Dépenses	art 2031/20	Frais d'études et de recherches (P2023 SECU UEDY)	+ 5.070,20 €
Dépenses	art 2033/20	Frais d'insertion (P2023 SECU UEDY)	+ 1.336,00 €
Dépenses	art 2118/21	Autres agencements et aménagements (P2023 SECU UEDY)	+ 17.000,00 €
Dépenses	art 2138/21	Autres constructions (P2023 SECU UEDY)	+ 114.616,68 €
Dépenses	art 21538/21	Autres réseaux (P2023 SECU UEDY)	+ 32.924,68 €
TOTAL			0,00 €

☑ Écriture n° 3 : Rectifications budgétaires :

Il convient de procéder aux rectifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	art 10222/10	F.C.T.V.A	- 20.958,46 €
Dépenses	art 2033/20	Frais d'insertion (P2023 SECU UEDY)	- 1.336,00 €
Dépenses	art 2118/21	Autres terrains (P2023 SECU UEDY)	- 17.000,00 €
Dépenses	art 21538/21	Autres réseaux (P2023 SECU UEDY)	- 32.924,68 €
Dépenses	art 2138/21	Autres constructions (P2023 SECU UEDY)	+ 40.671,94 €
Dépenses	art 2186/21	Cheptel (INV)	+ 8.500,00 €
Dépenses	art 2188/21	Autres réseaux (P2023 SECU UEDY)	+ 23.047,20 €
TOTAL			0,00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte la Décision budgétaire modificative n°1.

Mouvements de crédits nomenclature M57 :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Budget primitif de l'Île de Loisirs est voté et exécuté conformément au cadre budgétaire et comptable des communes selon la nomenclature comptable M57.

Dans le cadre de la M57, il convient au Conseil syndical de décider, chaque année, les limites qu'il fixe à la Présidente pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Il est ainsi proposé d'autoriser la présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Autorise la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX :

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

La Présidente du Syndicat mixte

Fabienne DEVÈZE



Nombre de pages : 5

Diffusion : Les membres du Comité syndical.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU VAL DE SEINE
CHEMIN DU ROUILLARD 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
TEL. : 01 39 28 16 20 / MAIL : CONTACT@VALDESEINE.ILEDELOISIRS.FR